

Délibération

n°21-2026

1^{er} avril 2026

ADMINISTRATION GENERALE – Désignation de nouveaux représentants des collectivités aux commissions administratives paritaires de catégories A, B et C et à la commission consultative paritaire.

Séance du : 1^{er} avril 2026

Date de la convocation : 20 mars 2026

Président de séance : François DUNAND

Secrétaire de séance : Colette PIGNIER

Nombre de membres titulaires en exercice : 28

Etaient présents (titulaires et suppléants) : 17

▪ Collège des affiliés : 16

Robert AGUETTAZ, Danièle BEAUX-SPEYSER, Arthur BOIX-NEVEU, Georges CAGNIN, Jean François CLARAZ, Chantal GIORDA, François DUNAND, Nathalie FONTAINE, Yannick LOGEROT, Fabrice PANNEKOUCKE, Colette PIGNIER, Jean-Claude RAFFIN, Christian RAUCAZ, Béatrice SANTAIS, Lucien SPIGARELLI, Jean-Maurice VENTURINI

▪ Collège spécifique : 1

Michelle BRAUER

Etaient représentés : 8

▪ Collège des affiliés : 6

Yannick AMET (pouvoir à Yannick LOGEROT)
Dominique CHAPUIS (pouvoir à Lucien SPIGARELLI)
Christian GARIOUD (pouvoir à Georges CAGNIN)
Pascale OUSTRY (pouvoir à Jean François CLARAZ)
Gérard RUFFIER-MONET (pouvoir à Béatrice SANTAIS)
Jean-Michel VORGER (pouvoir à Fabrice PANNEKOUCKE)

▪ Collège spécifique : 2

Christian GRANGE (pouvoir à François DUNAND)
Martin NOBLECOURT (pouvoir à Danièle BEAUX-SPEYSER)

Etaient présents ou représentés : 25

Nombre de votants : 22

Étaient absents : 3

▪ Collège des non affiliés : 3

Christelle FAVETTA-SIEYES, Alexandre GENNARO, Thibaut GUIGUE

Ont assisté à cette séance :

Carole MONTALI Responsable du Pôle missions d'appuis aux collectivités

Marion RIVOLIER Adjointe au Responsable du Pôle ressources et moyens

DELIBERATION N° 21-2026

ADMINISTRATION GENERALE – Désignation de nouveaux représentants des collectivités aux commissions administratives paritaires de catégories A, B et C et à la commission consultative paritaire.

Monsieur le Président rappelle qu'en application des dispositions des articles R262-19 du Code général de la fonction publique, « les représentants des collectivités et des établissements, au sein des commissions administratives paritaires placées auprès des centres de gestion sont désignés, à l'exception du président de la commission, par les élus locaux membres du conseil d'administration du centre de gestion, parmi les élus des collectivités et établissements affiliés qui n'assurent pas eux-mêmes le fonctionnement d'une commission pour la même catégorie de fonctionnaires ».

En ce qui concerne la commission consultative paritaire, les modalités de désignation fixées à l'article R272-11 du code précité sont similaires : « Les représentants des collectivités et établissements mentionnés à l'article L.4 au sein de la commission consultative paritaire placée auprès des centres de gestion sont désignés, à l'exception du président de la commission, par les élus locaux membres du conseil d'administration du centre de gestion, parmi les élus des collectivités et établissements affiliés qui n'assurent pas eux-mêmes le fonctionnement d'une commission consultative paritaire ».

Il précise que, conformément aux articles R262-39 et R272-12 du CGFP, ces représentants cessent de siéger lorsque leur mandat électif prend fin.

A la suite des élections municipales qui se sont tenues les 15 et 22 mars derniers, il est nécessaire de désigner de nouveaux représentants au sein de chacune de ces instances, étant rappelé qu'il convient de procéder à cette désignation, s'agissant des commissions administratives paritaires, en respectant une proportion minimale de 40 % de personnes de chaque sexe (article L262-2 du CGFP).

Il appartient au conseil d'administration de désigner de nouveaux représentants.

En conséquence, le conseil d'administration, après en avoir délibéré :

VU le code général de la fonction publique,

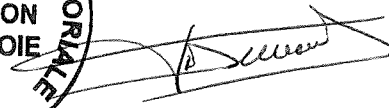
VU le décret n°85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux centres de gestion de la fonction publique territoriale.

DESIGNE les représentants des collectivités et des établissements aux commissions administratives paritaires de catégories A, B et C et à la commission consultative paritaire, placées auprès du Centre de gestion de la Savoie conformément au document annexé à la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité, les administrateurs du collège spécifique n'ayant pas pris part au vote.



Fait à Porte-de-Savoie,
Le 1^{er} avril 2026
Le Président,



François DUNAND

COMMISSIONS ADMINISTRATIVES PARITAIRES**REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES ET DES ETABLISSEMENTS****CATEGORIE A****Président : M. François DUNAND**

Titulaires
Danièle BEAUX SPEYSER
Chantal MARTIN
Jean-Pierre ANDRÉ
Lucien SPIGARELLI
Dominique CHAPUIS (Mme)

Suppléants
Fabrice PANNEKOUCKE
Florian MAÎTRE
Jean-Michel VORGER
Colette PIGNIER
Jean François CLARAZ
François GAUDIN

CATEGORIE B**Président : M. François DUNAND**

Titulaires
Danièle BEAUX SPEYSER
Chantal MARTIN
Jean-Pierre ANDRÉ
Lucien SPIGARELLI
Dominique CHAPUIS (Mme)
Georges CAGNIN

Suppléants
Fabrice PANNEKOUCKE
Florian MAÎTRE
Jean-Michel VORGER
Colette PIGNIER
Jean François CLARAZ
François GAUDIN
Nathalie FONTAINE

CATEGORIE C

Envoyé en préfecture le 09/04/2026

Reçu en préfecture le 09/04/2026

Publié le



ID : 073-287312011-20260401-DEL_2026_21-DE

Président : François DUNAND

Titulaires
Danièle BEAUX SPEYSER
Chantal MARTIN
Jean-Pierre ANDRÉ
Lucien SPIGARELLI
Dominique CHAPUIS (Mme)
Georges CAGNIN
Pascale OUSTRY

Suppléants
Fabrice PANNEKOUCKE
Florian MAÎTRE
Jean-Michel VORGER
Colette PIGNIER
Jean François CLARAZ
François GAUDIN
Nathalie FONTAINE
Yannick AMET

COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE

Président : Lucien SPIGARELLI

Titulaires
Arthur BOIX-NEVEU
Béatrice SANTAIS
Sophie PETIT-GUILLAUME
Pascale OUSTRY
Georges CAGNIN
Jean-François CLARAZ
Colette PIGNIER

Suppléants
Danièle BEAUX-SPEYSER
Chantal MARTIN
Jean-Michel VORGER
Donatienne THOMAS
François GAUDIN
Florian MAÎTRE
Dominique CHAPUIS (Mme)